



Par e-mail: vernehmlassungen@sif.admin.ch

Berne, le 4 septembre 2025

Consultation : Intermédiation en réassurance (révision partielle de la LSA)

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

L'objet de cette consultation est la révision partielle de la Loi sur la surveillance des assurances (LSA). Celle-ci vise à corriger un désavantage concurrentiel apparu en 2024, en exemptant de surveillance les intermédiaires en réassurance et en transférant une norme relative au droit de l'assainissement figurant dans l'Ordonnance sur la surveillance (OS) afin de renforcer la sécurité juridique dans le secteur.

Une révision bienvenue pour un cadre concurrentiel équilibré

Le Centre accueille favorablement ce projet de révision partielle de la LSA qui permet de rétablir des conditions de concurrence équitables entre les intermédiaires en réassurance suisses et étrangers. L'exemption de surveillance de la FINMA pour tous les types d'intermédiation en réassurance permet à ce titre de corriger directement l'erreur involontaire de la dernière révision de la LSA qui a créé le désavantage concurrentiel en question pour les entreprises suisses sur leur propre marché. Cette révision ouvre ainsi la possibilité pour les intermédiaires en réassurance suisses de collaborer avec des intermédiaires non enregistrés en Suisse, au même titre que leurs concurrents étrangers, ce que Le Centre salue.

Une plus grande sécurité juridique

Par ailleurs, l'intégration dans la LSA d'une norme actuellement située l'OS en matière de droit de l'assainissement constitue une amélioration opportune du cadre légal qui permet de renforcer la sécurité juridique et d'apporter plus de clarté en cas de litiges ou de situations complexes. Aussi, Le Centre soutient les grandes lignes du projet, dans la mesure où il permet de lever un frein réglementaire inutilement pénalisant pour les réassureurs suisses, tout en veillant à préserver un équilibre entre compétitivité économique et sécurité juridique.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Centre

Sig. Philipp Matthias Bregy
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse